

25 fév 2005 -16:00

Conseil des Ministres du 25 février 2005

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 25 février, à partir de 11h00, sous la présidence du Premier Ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 25 février, à partir de 11h00, sous la présidence du Premier Ministre Guy Verhofstadt.

Le Premier Ministre a mis en évidence une décision qu'il a qualifiée de révolutionnaire, à savoir l'adoption de l'avant-projet de loi, qui légalise des surplus budgétaires. En effet, la constitution d'excédents structurels est nécessaire pour aboutir à une réduction suffisamment rapide de la dette. La marge budgétaire ainsi créée par la diminution des charges d'intérêt, servira à financer l'impact budgétaire du vieillissement. Le financement du Fonds de vieillissement, fixé dorénavant par la loi, est ainsi mieux garanti. Le Premier Ministre a annoncé que, la semaine prochaine, le Conseil des Ministres se penchera sur une mesure structurelle importante concernant l'impôt des sociétés. Il s'agira de mettre sur le plan fiscal le capital propre, servant à l'auto-financement des sociétés, sur le même pied que les capitaux empruntés par les sociétés. Guy Verhofstadt a encore confirmé que le contrôle budgétaire aura lieu en mars et qu'un premier échange a déjà eu lieu en comité ministériel restreint à propos du budget des soins de santé. Le Premier Ministre a précisé, à propos de la grève, dans ce secteur, que les négociations peuvent être reprises mais dans des conditions acceptables et raisonnables. Le gouvernement veut concentrer son effort notamment sur les professions les plus lourdes. Le Ministre des Finances a également précisé qu'un nouvel arrêté d'exécution doit aligner les comptes d'épargne sur les comptes à vue pour ce qui concerne la date de valeur des opérations.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be